

**Monsieur Gilles Chérier
Chef du Service du milieu aquatique et
de l'agriculture IDF
Agence de l'Eau Seine-Normandie
51, rue Salvador Allendé
92027 NANTERRE Cedex**

Milon la Chapelle, le 23 novembre 2016

**Objet : Projet d'assainissement collectif du bourg du village de
Saint-Lambert des Bois**

Monsieur le Directeur,

Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance en pièce jointe, de notre lettre du 14 octobre dernier adressée au Maire de Saint-Lambert-des-Bois, lettre restée sans réponse.

Nous nous permettons aujourd'hui de vous alerter sur la politique du SIAVHY, qui semble programmer d'emblée une étude du « tout collectif » sans avoir réalisé préalablement, suivant la procédure réglementaire pour obtenir les financements publics, leur étude comparative technique et financière des 2 schémas possibles d'assainissement avec :

- Un projet de mise en conformité des assainissements autonomes non conformes et,
- un projet de création d'un assainissement collectif avec sa station d'épuration.

Pour votre information le bourg du village rural de Saint-Lambert-des-Bois est situé sur la rive droite du Rhodon en fond de vallée, classée zone naturelle protégée. Le bourg compte 200 habitants (sans pression démographique) et 84 chambres hôtelières avec ses 2 hôtels.

Dans ces conditions, il nous semble que la mise en conformité des assainissements autonomes déjà en place ou à créer, soit la solution techniquement la plus simple et la plus adaptée au village.

Comme vous le savez, l'assainissement autonome est une solution technique beaucoup plus simple, donc plus économique, et en bonus, un impact environnemental moins lourd pour les rues du village et le paysage avoisinant, lors des travaux de mise en œuvre des réseaux collecteurs et, des réseaux de relevage sous pression pour les rues qui seraient situées en dessous du niveau du collecteur principal, et de la station d'épuration qui serait créée en fond de vallée, classée zone naturelle protégée.

Je me permets de rappeler l'estimation présentée en réunion publique par le SIAVHY en décembre 2008, voir la pièce jointe, pour la réalisation d'une STEP de 2000 EH (?) (L'estimation présentée ne mentionnait pas la réalisation des réseaux ?) pour traiter l'ensemble de la commune (moins de 500 habitants) avec un montant d'investissement de 2 000 000 €HT (?) et un coût de fonctionnement de 125 000 €HT /an (?).

Lors de la dernière réunion publique d'information du 15 octobre 2015 organisée par la Mairie avec la présence du SIAVHY et de ses Bureau d'Etudes, il nous a été confirmé la décision du Conseil Municipal pour un projet d'assainissement collectif avec une station d'épuration pour traiter 800 équivalents habitants.

Aux trois questions que j'avais posées lors de cette réunion publique, qui pour nous sont les bases de la faisabilité d'un tel projet, je n'ai pas eu de réponse, à savoir:

- Sur les coûts financiers de la réalisation d'un tel projet et sur les coûts de son exploitation
- Sur la pérennité des matériaux et des équipements, de leur renouvellement en raison des réseaux collecteurs sous pression, chargé en hydrogène sulfureux.
- Sur le type de la filière prévue pour la station d'épuration.

Connaissant le niveau de pollution de notre rivière le Rhodon classée « Rouge » depuis sa source située en aval de la station d'épuration de La Verrière et du Mesnil-St-Denis, ne pensez-vous pas qu'il serait plus judicieux que les participations financières de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général soient utilisées dans la mise aux normes de cette station d'épuration, seule source véritable de pollution du Rhodon, et bien sûr aussi dans la mise en conformité de l'assainissement autonome des habitations du village ?

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de notre considération distinguée.



Le Président
Eric Aynaud

P.J. - Lettre de l'aavre du 14 octobre 2016 à Monsieur le Maire
- SIAVHY estimation du 5 décembre 2008 d'une STEP BRM

Copie : M. Bernard GUEGUEN Maire de Saint-Lambert-des-Bois
M. François HARDY Chef de la mission Nature/Environnement PNRHVC